

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont
l sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
M. COURVOISIER, rue du Marché, 1
La Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

ARRIVÉE DE												GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS												DÉPART POUR																																																							
1 ^{er} Juin 1886												1 ^{er} Juin 1886												1 ^{er} Juin 1886																																																							
Locle				Morteau				Besançon				Neuchâtel				Genève				Bienne				Berne				Bâle				Locle				Morteau				Besançon				Neuchâtel				Genève				Bienne				Berne				Bâle																			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.																																
5	5	40	9 17	4	4	3	20	5	5	3	53	6	6	35	8 42	11	11	05	—	4	4	—	7 32	9	9	55	11 55	1	02	3	40	5	5	3	40	7	7	30	10 25	4	4	—	7 32	9	9	55	11 55	1	02	3	40	5	5	3	40	7	7	30	10 25	4	4	—	7 32	9	9	55	11 55	1	02	3	40	5	5	3	40	7	7	30	10 25

PRIX D'ABONNEMENT: franco par la Suisse
1 an, fr. 10; 6 mois, fr. 5x50;
3 mois, fr. 3.

Pour l'Etranger le port en sus.
PRIX DES ANNONCES
10 ct. la ligne ou son espace; prix minimum
d'une annonce, 75 centimes.

MERCREDI 14 JUILLET 1886

La Chaux-de-Fonds

Foyer du Casino. — Alethescope Ponti ; ouvert chaque jour de 4 h. à 10 h. du soir. — Actuellement : « Naples. »

Association des ouvriers monteurs de boîtes or. — Assemblée générale extraordinaire, mercredi 14, à 8 1/4 h. du soir, à l'Amphithéâtre du Collège primaire.

Club des Dérame-tot. — Réunion, mercredi 14, à 9 h. du soir, au local.

La Bienfaisante. — Assemblée générale, jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Société fraternelle de Prévoyance. — Assemblée générale réglementaire, jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre du Collège primaire.

Pompe N° 7. — Réunion du Comité, jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir, au Café Blaser.

Faiseurs de cadres d'émail. — Réunion des ouvriers peintres et émailleurs, jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir, au Café Lavoyer. (Voir aux annonces.)

Fanfare Montagnarde. — Répétition, jeudi 15, à 8 h. du soir, au local.

A propos de recours

Depuis son entrée en vigueur, le Code fédéral des obligations a provoqué de nombreux recours au Conseil fédéral ou aux Chambres ; d'autre part la taxe militaire est également une occasion incessante de recourir aux mêmes autorités.

Aujourd'hui nous trouvons dans le dernier bulletin officiel du Conseil fédéral deux recours traitant de l'un et l'autre point susmentionné, et sur lesquels nous attirons l'attention des intéressés :

Code des obligations. — La veuve d'un nommé Christian Krüsi, qui a repris le commerce de son défunt mari, a voulu se faire inscrire au registre du commerce sous la raison *veuve de Chr. Krüsi*. Cette demande a été repoussée par les autorités cantonales compétentes, par le motif que cette désignation constitue une adjonction à la raison de commerce et se trouve en contradiction avec l'article 867, alinéa 1, du Code des obligations.

La veuve Krüsi a recouru de cette décision au Conseil fédéral, qui a déclaré le recours *fondé* en se basant sur les considérants suivants :

« L'article 867 du Code des obligations prescrit ce qui suit :

« Celui qui est seul à la tête d'une maison, sans avoir ni associé en nom collectif ni com-manditaire, ne peut prendre pour raison que son nom de famille avec ou sans prénoms.

» Il ne peut y ajouter aucune mention faisant présumer l'existence d'une société. Mais il lui est loisible d'y adjoindre d'autres indications de nature à désigner, d'une façon plus précise, sa personne ou le genre de ses affaires. »

On ne peut contester que la raison « veuve de Chr. Krüsi », tant que la recourante, Mme Krüsi, ne se remarie pas, indique le nom de famille de la personne qui est à la tête de la maison. En désignant d'une manière plus précise, par « veuve

de Christian », qu'il s'agit de la veuve de feu Christian Krüsi, on ne viole pas la loi, puisque cette désignation plus précise de la personne qui est à la tête de la maison constitue une adjonction permise par l'article 867, alinéa 2, du Code des obligations, qui est uniquement de nature à ne laisser aucun doute sur la personne de la titulaire.

Taxe militaire. — Un citoyen de X... astreint au paiement de la taxe militaire, s'est aperçu cette année seulement qu'on avait porté en compte, pour un chiffre de moitié trop fort, la fortune imposable des parents pendant huit ans. Il a demandé à l'autorité cantonale compétente la restitution de ce qu'il avait payé de trop par suite de cette erreur. Sa demande a été écartée parce qu'il avait laissé passer le délai utile.

Le recours interjeté contre cette décision au Conseil fédéral a été écarté comme non fondé par les motifs suivants :

1. L'art. 12, alinéa 2, de la loi fédérale du 28 juin 1878 sur la taxe d'exemption du service militaire prescrit qu'il est institué dans chaque canton une instance chargée de statuer sur les recours contre les décisions de l'autorité qui a établi les rôles.

2. L'article 6 du règlement d'exécution pour cette loi du 1^{er} juillet 1879, autorise les cantons à édicter les ordonnances d'exécution nécessaires sur le mode de procéder à l'établissement des rôles et à la perception de la taxe; ces dispositions doivent pourvoir à ce que la décision en première instance au sujet de tous les éléments de la taxe soit communiquée à chaque contribuable, sous la forme d'un bordereau de taxe, qui doit renfermer aussi l'indication des instances de recours et des délais de réclamation.

3. Il résulte des actes que l'autorité cantonale compétente a satisfait aux prescriptions ci-dessus.

4. Le fait qu'un contribuable a négligé de faire, dans le délai utile, usage du droit de recours doit être considéré comme une renonciation à ce droit, de sorte que le chiffre de la taxe, une fois ce délai expiré, est devenu définitif et qu'un recours n'est plus admissible.

5. Le recourant reconnaît lui-même ne pas avoir réclamé, dans le délai utile, contre la taxe qui lui était réclamée pour 1885 et pour les années antérieures.

La défaite du Premier Ministre.

Bien que le résultat absolument complet des élections anglaises ne soit pas encore connu, on peut considérer la défaite de M. Gladstone comme assurée. Même coalisé avec les parnellistes, l'ancien parti libéral ne formera désormais qu'une forte minorité dans la Chambre des communes.

D'autre part, il ne nous semble pas que les conservateurs puissent obtenir seuls la majorité, les circonscriptions qui n'ont pas encore voté étant considérées généralement comme plutôt favorables aux libéraux qu'à leurs adversaires. Or, de même que les parnellistes dans la dernière Chambre formaient l'appoint de la majorité, de même le groupe des « unionistes » décidera de l'avenir parlementaire dans la nouvelle.

D'ailleurs, il faut bien dire que les élections

s'étant faites sur une seule question, sur une sorte de plébiscite autour du nom de Gladstone, — et de sa grande et noble idée : la libération irlandaise, — au lendemain de leur victoire les conservateurs ne seront pas moins embarrassés que l'était leur redoutable adversaire à la veille d'engager le combat pour l'Irlande.

Le pays n'a pas varié d'opinion sur les autres questions à l'ordre du jour. Sans parler de l'agitation irlandaise, qui ne pourra que grandir, et qui, dès à présent, est ouvertement encouragée par le groupe si considérable des parnellistes, le ministère qui succèdera au cabinet Gladstone entrera en fonctions dans des conditions au moins aussi délicates que celles dans lesquelles ses prédécesseurs se sont trouvés.

Nous ne voyons guère d'éclaircie dans l'horizon déjà si chargé de l'empire britannique, et la Russie peut agir en toute sécurité, aussi bien du côté de Batoum qu'en Afghanistan; même pour opérer une diversion à leurs affaires intérieures, les Anglais ne se mettront pas en travers de ses combinaisons.

Chronique Suisse.

Intolérance religieuse. — Un recours de la municipalité de la ville de Zoug, au Conseil fédéral, contre le refus du gouvernement d'autoriser à sonner les cloches pour un enterrement civil a été déclaré fondé en principe, et le gouvernement de Zoug a été invité, en vertu de l'article 53, alinéa 2, de la Constitution fédérale, à suivre l'exemple d'Appenzell (Rh.-Int.) et de Schwytz et à pourvoir à ce que l'on décide d'une manière absolue que, suivant l'usage généralement établi, les cloches sonnent dans tous les cas, et par conséquent aussi lorsqu'il s'agit d'un enterrement civil.

Loi fédérale sur la pêche. — Un règlement d'exécution pour l'article 12 de la loi fédérale sur la pêche, interdisant de jeter dans les eaux des matières nuisibles aux poissons, a été adopté par le Conseil fédéral.

Chemin de fer du pied du Jura. — Un syndicat de financiers zurichois a repris ce projet. Ses délégués ont parcouru dimanche les villages du pied du Jura pour étudier le terrain et s'enquérir des vœux des communes.

Il s'agirait de construire une voie à écartement normal de Genève à Gex et le long du Jura par Bière, Berolles, Mollens, Montricher, l'Isle, Moiry et Croy, où la nouvelle ligne se joindrait au tronçon Cossonay-Vallorbes.

On construirait en outre un tronçon de Bière sur Allaman ou sur Morges pour relier directement la place d'armes de Bière à la ligne Lausanne-Genève.

La demande de concession sera soumise aux Chambres fédérales dans leur prochaine session d'hiver.

Fête fédérale de gymnastique. — Voici les points principaux du programme de la fête fédérale de gymnastique de Bâle :

Vendredi, 16 juillet, séances du Comité. — Samedi, assemblées des délégués des sections; (après-midi), arrivée du drapeau central et des gymnastes; (4 heures), cortège. — Dimanche (avant-midi), concours individuel; (à 9 heures),

service religieux sur la place d'exercices. — Lundi (avant-midi), exercices spéciaux, course, saut, lutte, etc. Mardi, concours de natation dans le Rhin; (9 heures), distribution des prix; (soir), bal dans la salle de Musique.

53 sociétés avec 4346 membres prendront part au concours de sections. 540 gymnastes se sont annoncés pour le concours aux engins et 325 pour le concours aux nationaux.

Nouvelles étrangères.

France. — Hier, mardi, le décret d'expulsion du duc d'Aumale a été délibéré en conseil des ministres. Tous les membres du cabinet se sont prononcés pour l'expulsion. Le décret a été immédiatement signé par M. Grévy.

M. Levaillant, directeur de la sûreté (l'ancien préfet du Doubs), est immédiatement parti pour Nouvion-en-Thiérache (Aisne), afin de signifier au duc d'Aumale le décret d'expulsion.

On assure que, dans le cas où le duc de Chartres imiterait l'exemple du duc d'Aumale, une nouvelle proposition, tendant à la confiscation des biens de la famille d'Orléans, serait déposée par un grand nombre de députés sur le bureau de la Chambre.

— **A la Chambre des députés.** — M. Paul de Cassagnac a, dans la séance d'hier mardi, interpellé M. le ministre de l'intérieur au sujet de la peu cordiale réception qui a été faite au député bonapartiste du Cher. Le ministre n'a pas eu de peine à mettre à néant les inepties avancées par le dit Cassagnac. Du reste rien d'intéressant dans tout ce débat.

M. le président de la Chambre annonce que M. Keller (député de Belfort) demande à interpellier M. le ministre de la guerre sur les mesures prises à l'égard des princes, contrairement à la loi qui règle l'état des officiers.

Voix diverses. — A un mois.

M. de Cassagnac. — Est-ce qu'on a peur?

M. le président. — Personne ici n'a peur de personne, pas même de vous. (Applaudissements.) Il n'est pas permis de provoquer l'Assemblée et elle n'a peur de personne, je vous le répète, pas même de vous. (Nouveaux applaudissements.)

Le renvoi à un mois est repoussé par 528 voix contre 34.

M. le ministre de la guerre. — Je suis aux ordres de la Chambre.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Keller. — Le manifeste du comte de Paris a été arraché, contrairement à la jurisprudence de la cour de cassation.

M. Baudry d'Asson. — C'est une canaillerie républicaine. (Exclamations.)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 30

UN MARIAGE DIFFICILE

PAR

— AIMÉ GIRON —

En un clin d'œil les garçons eurent maîtrisé le voyageur et, malgré ses résistances, jeté dans le cabinet dont on scella la serrure à double tour de clef. Ce cabinet avait une porte tapissée et prenait jour, dans le bureau de l'hôtel, par un grand ovale vitré.

Camille ainsi séquestré, les valets, blâmes ou poncés selon leur tempérament, tous suants, quelques-uns battus, quelques autres mordus, s'entre-regardèrent en silence comme des gens qui ont échappé fraternellement à un terrible danger.

La première chose que fit Camille dans ce cabinet, ce fut d'envoyer d'un coup de poing la vitre en mille éclats aux pieds de la valetaille. La seconde, d'encadrer sa face dans l'œil-de-bœuf, et, là, de crier, de grimacer sous la honte et la rage.

— C'est un fou furieux, dit tranquillement l'hôtelier rassuré, un «fenat».

«Se tors, viro lis leu, jito un orre ourlamen.»

- Regardez sa dent, là ? sur ma main, dit l'un.
- Et moi, ce coup de poing sur la joue ! dit l'autre.
- Il a failli m'étrangler, moi !
- Et à moi me casser la jambe !
- Heureusement, conclut l'hôtelier, que le voilà en-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

M. le président. — Monsieur Baudry d'Asson, je vous rappelle à l'ordre. (Très bien !)

M. Keller. — M. le ministre de la guerre a violé la loi qui règle la situation des officiers.

L'orateur donne lecture de la lettre du duc d'Aumale. (Exclamations.)

Il y a une différence entre le grade et l'emploi. Le grade est une propriété dont le ministre ne peut disposer. (Bruit à gauche.) Personne n'a oublié les services rendus par le duc d'Aumale. (Interruptions à gauche.)

M. Viette (député du Doubs), interrompant avec insistance, est rappelé à l'ordre.

M. Keller. — Je voudrais qu'un ordre du jour vint constater la propriété du grade. (Très bien ! à droite.)

M. le général Boulanger. — L'officier est, en effet, propriétaire de son grade, mais à condition qu'il l'ait obtenu conformément à la loi. (Applaudissements.)

M. de la Rochefoucauld. — C'est le duc d'Aumale qui a nommé général l'orateur.

M. le ministre de la guerre. — Le duc d'Aumale n'a été pour rien dans ma nomination. On n'est nommé officier dans l'armée française qu'après avoir passé soit par les écoles, soit par les rangs de l'armée. Or, il résulte des états de services du duc d'Aumale qu'il a été nommé sous-lieutenant à quinze ans, d'emblée, et qu'il était général de division en 1843, à vingt-un ans. (Applaudissements.)

La loi de 1834 n'a donc rien à voir dans ce cas spécial. M. le prince Murat a eu un avancement non moins irrégulier; il a même été nommé lieutenant à un moment où il n'y avait pas de vacances d'emploi. Une note qui figure à son dossier le signale comme n'étant jamais au régiment et comme ne faisant rien pour apprendre un métier qu'il ignore complètement. (Applaudissements.)

Si M. le duc d'Aumale a parlé de la Charte de l'armée, il s'est trompé; il a voulu parler de l'armée de la Charte, sans laquelle il n'aurait jamais été général. (Vifs applaudissements.)

M. Lebon de Plazanet. — La faveur s'est toujours glissée dans les rangs de l'armée.

M. le comte de Martimprey. — M. le ministre de la guerre ne saurait reprocher au duc d'Aumale les grades que celui-ci a gagnés comme lui en combattant. (Aux voix !)

La Chambre adopte, par 375 voix contre 168, l'ordre du jour suivant, proposé par M. Steeg :

« La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement et confiante dans sa fermeté pour faire respecter par tous les lois de la République, passe à l'ordre du jour. » (Vifs applaudissements.)

Sur la proposition de M. Dreyfus, la Chambre décide, par 334 voix contre 180, l'affichage du

fermé. Cherchez-moi les débris de la pendule ? Un si bel Annibal !

Les garçons se baissèrent avec ensemble à la recherche des morceaux du bronze doré. Ils ramassèrent Annibal en détail, les piens d'un côté, le buste de l'autre. Son casque avait roulé dans un coin de l'appartement. Le boisseau aux anneaux fut relevé dans un lamentable état de platitude. L'hôtelier accueillait d'un regard mari chaque objet retrouvé.

— Ce fou enragé ! Je ne veux et ne puis le garder chez moi. Il démolirait mon hôtel et assassinerait mes clients. Il faut prendre des mesures; c'est une affaire de sécurité publique. Allez me chercher notre voisin, le docteur Congruant, médecin de l'asile des aliénés.

— Un médecin d'aliénés maintenant ? hurla Camille. Ah ! gredins, je vais vous en demander des dommages et intérêts, allez ! Je vous en ferai avaler, de la police correctionnelle ! Dix contre un — un voyageur inoffensif que l'on séquestre quand il doit être ce soir à Marseille; un rentier assez riche pour payer une laide et méchante pendule; un homme qui, depuis hier soir, n'a rien mangé et meurt de faim.

— Il délire à cette heure, le pauvre diable ! dit l'hôtelier. Courez vite chez le docteur. Qu'il vienne sans retard.

Un garçon se détacha et sortit en toute hâte. Pendant son absence, Camille Regour servit de texte au personnel de l'hôtel qui discutait devant le cabanon improvisé, comme devant la cage d'une bête fauve. Camille, par l'œil-de-bœuf, continuait à accabler tout le monde d'invectives et de menaces. Il en avait débité une litanie de plusieurs aunes, quand le docteur Congruant, suivi du garçon, entra pompeusement dans le bureau de l'hôtel du Félibrige.

On s'écarta avec respect, tandis que l'hôtelier s'approchait du docteur.

Le docteur Congruant était un personnage épais, joufflu, pansu, ventru, encore trop maigre pour ses vêtements d'une ampleur exagérée et d'une coupe magistrale. Dans un col en tulipe plongeait son menton; sous un chapeau de forme écrasée son nez seul passait. Une breloque monstre lui pendait sur l'abdomen et il tenait à la main un gros jonc à pomme d'argent. Il ota son

discours du ministre de la guerre. (Applaudissements.)

La séance est levée à 8 h. 45 du soir.

Allemagne. — Le 25 juillet commencera à Freiberg (Saxe), un grand procès intenté aux chefs socialistes Bebel et Liebknecht, accusés de conspiration.

Un miracle, ou puissance de la bêtise humaine.

Madrid, 12 juillet. — On parle d'un miracle qui s'est manifesté près du village d'Ovura où la Vierge serait apparue à une gardeuse de chèvres.

Celle-ci aurait annoncé à la foule rénnie que la fin du monde arriverait prochainement.

Près de 4,000 personnes étaient dans la consternation, et les gendarmes ont été forcés d'intervenir pour assurer l'ordre, afin que chacun pût baisser les médailles et la bague que la Vierge avait données à la gardeuse de chèvres.

Les croyants ont enlevé du buisson où la Vierge était apparue toutes les branches pour en faire des reliques.

Nouvelles des Cantons.

ZURICH. — L'adresse approuvant l'attitude du Conseil d'Etat dans l'affaire de la grève a été retirée samedi de la circulation. Elle a réuni plus de 10,000 signatures.

BALE. — L'officier allemand qui, étant ivre, tira son épée dans une brasserie de Bâle et blessa un sommelier, vient d'être condamné par le tribunal de police de cette ville à 100 fr. d'amende, 50 fr. de dommages au blessé et aux frais; son compagnon, le pharmacien Serger, qui a pris la fuite, s'en tire avec deux semaines de prison et la solidarité de l'amende et des frais.

Le lieutenant de F. aura encore à répondre de son imprudent équipée devant les conseils militaires de sa garnison.

VAUD. — M. le Dr Piccard, de Lausanne, dont on avait prématurément annoncé le décès, est mort hier matin.

Fête fédérale de chant à St-Gall.

Voici encore quelques détails complémentaires concernant la fête fédérale de chant de Saint-Gall :

Quatre-vingt quinze sociétés, comprenant 4500 chanteurs, ont pris part aux concours de dimanche : 77 dans le chant populaire, 12 dans le chant artistique et 6 sociétés étrangères concourant entre elles. En 1856, Saint-Gall avait déjà eu la fête fédérale de chant; on avait compté alors 44 sociétés avec 4500 chanteurs. On voit qu'il y a progressé.

chapeau pour saluer le maître d'hôtel. Sa tête dénudée rappela à Camille les têtes de veau en devanture, mais où quelques poils sont restés, et son visage offrait une expression de pédanterie solennelle. Il avait, de plus, l'esprit lourd et la parole difficile.

Après avoir répondu par une inclination de tête à tous les saluts de la valetaille, le docteur se déganta lentement, plia posément ses gants, en se regardant faire avec complaisance. Puis, s'entrecroisant les doigts, en tirant de secs craquements d'osselets, il se tourna du côté de l'hôtelier.

— Vous avez donc chez vous un voyageur affecté d'aliénation mentale ?

— Oui, monsieur le docteur. Tenez ! le voici. Et l'hôtelier étendit la main vers la porte du cabinet où, dans l'ovale d'éclairage, s'encadrait toujours la face de Camille Regour.

Le visage de Camille était pourpre et les veines gonflées. Ses cheveux désordonnés lui couvraient le front jusque sur le nez, et, au travers, ses yeux étincelaient.

— En effet, le sujet présente tous les symptômes de la folie que nous, princes de la science, connaissons sous la dénomination de « Folie Epileptique », mais que le vulgaire appelle simplement « manie avec fureur ». Comment cela a-t-il débuté ? Quelques prodromes physiques de céphalalgie, de vomissements, etc., ont-ils précédé cet état morbide, ou bien l'accès a-t-il débuté brusquement par l'invasion rapide ?

— Ma foi, docteur ! je l'ignore. Ce voyageur est arrivé ici, il y a une demi-heure à peine. Il m'a demandé, avec une agitation extrême, des renseignements sur un monsieur et une dame logés chez moi, mais repartis. Aussitôt, pris d'une fureur inattendue et inexplicable, il s'est précipité sur la pendule, vous savez, Annibal après la bataille de Cannes ? et sur le parquet la pendule a volé en éclats.

Le docteur branta plusieurs fois la tête avec un petit sourire de conviction et de satisfaction, pendant que Camille essayait de s'expliquer sans être le moins du monde écouté.

(A suivre.)

L'assemblée générale des délégués a eu lieu lundi matin. Le Comité central a été composé de MM. Saxer, Haase, Gigax, Schmidhauser, à Saint-Gall; Schiller, à Zurich; Jent, à Berne; Attenhofer, à Zurich; Vogt, à Fribourg.

M. Jent a déclaré au Comité central que les sociétés bernoises le Liedertafel, le Liederkrantz et le Mannerchor sont disposées à se charger de la prochaine fête fédérale de chant qui aura lieu ainsi à Berne.

Pour répondre à de nombreuses demandes d'explications au sujet du concours de chant de Saint-Gall, voici ce que nous pouvons dire: le plan du concours était le suivant: a) chant artistique, 1^{re} catégorie, 1^{er} et 2^e groupes, couronne de laurier; 2^{me} catégorie, couronne de chêne; b) chant populaire, 1^{re} catégorie, 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} groupes, couronne de laurier; 2^{me} catégorie, en cinq groupes avec couronnes de chêne. Venaient ensuite des prix non couronnés.

A ce que nous avons déjà publié dans de précédents numéros, nous ajouterons que dans le chant populaire, 3^{me} groupe, les sociétés: Chorale de Bulle, Ennenda, Liederkrantz de Genève, Neumunster, Rapperswyl, Thusis et Wädensweil ont obtenu une couronne de laurier.

Dans la liste des prix non couronnés nous trouvons les sociétés de la Suisse romande dont les noms suivent: Concordia de Genève, Union chorale de Lausanne et Harmonie du Locle.

Chronique neuchâteloise

* Neuchâtel. — La réception faite hier soir, par la ville de Neuchâtel à l'Orphéon, n'a pas été au dessous de ce à quoi chacun pouvait s'attendre, dit la Feuille d'avis. Diverses sociétés, venues en corps ou représentées seulement par leurs drapeaux, attendaient à la gare la venue du train. On remarquait les bannières de la Société des sous-officiers, celles du Grütli, des sociétés de gymnastiques Patrie et Adresse. Vers 8 heures et demie ou 9 heures, l'Orphéon prenant la tête du cortège, et précédé d'une fanfare, car la musique militaire et la Fanfare italienne étaient de la partie, tout le monde s'est mis en marche. Sur le parcours entier, le cortège était moins éclairé par les flambeaux de son escorte que par les feux innombrables de Bengale et d'artifice qui brûlaient aux fenêtres de presque chaque maison.

La foule était grande dans les rues; on admirait avant tout la glorieuse bannière de l'Orphéon, couronnée des lauriers gagnés à Saint-Gall.

Une soirée familière a réuni ensuite, à la Tonhalle, l'Orphéon et ses amis.

Pour qui sait un peu ce que coûte l'étude d'un chœur de chant artistique, le succès brillant obtenu par l'Orphéon met bien en relief la science et le grand travail consacrés par M. Munzinger à la société qu'il dirige avec une si incontestable autorité.

* Fleurier. — On nous écrit: «Hier matin, mardi, la justice de paix a procédé, au pied des rochers, (au quartier des Belles-Roches,) à la levée du corps d'une femme Walter, mère de deux enfants. Cette femme parcourait le monde avec un nommé Alexandre Walter, espèce de saltimbanque dont la baraque se trouve actuellement placée au bout de Longereuse.

On croit que c'est à la suite d'une querelle avec son époux que la malheureuse a quitté, vendredi dernier, son domicile ambulante et que c'est volontairement qu'elle s'est précipitée du haut des rochers. Ce dernier point, toutefois, ne peut être donné comme certain.»

* Phylloxéra. — On dit avoir découvert au quartier de Pain-Blanc, territoire d'Auvernier, une nouvelle tache phylloxérique, comprenant une centaine de ceps.

Chronique locale.

* Réseau téléphonique. — Voici des nouvelles, concernant le réseau téléphonique, qui ne peuvent avoir auprès des intéressés de notre ville, que le meilleur accueil:

A Colombier, une assemblée est convoquée pour vendredi, à 8 heures du soir, au Collège, pour s'occuper de l'installation dans cette localité de ce nouveau moyen de communication. Nous souhaitons un entier succès aux citoyens qui en ont pris l'initiative.

D'autre part, nous apprenons que le pétitionnement organisé à Bienne et à St-Imier en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique entre ces deux localités a abouti. Le piquetage pour les poteaux a été fait l'autre jour par M. l'inspecteur, et les travaux vont commencer incessamment. Saint-Imier, déjà relié avec la Chaux-de-Fonds, Locle, Cernier et Neuchâtel, le sera sous peu aussi avec Bienne, Berne et Thoune.

* Fête nationale du 14 juillet. — Aujourd'hui, mercredi, un certain nombre de maisons habitées par des Français, étaient pavées de drapeaux tricolores. Ce soir a lieu au Casino un banquet pour célébrer la fête nationale de la France.

* Tir et tireurs. — Au grand tir annuel de Bex, qui a eu lieu vendredi, samedi et dimanche derniers, M. Boillat, de la Chaux-de-Fonds, a obtenu le 3^e prix à la cible «Tour de Duin» et le 17^e aux Mouches, et M. Sylvain Blanc le 4^e prix à la cible «Tour de Duin» et le 16^e aux mouches.

Les mêmes jours une fête de tir, et des sociétés locales, a également eu lieu à Yverdon. Dans le plan du tir nous trouvons avec plaisir la «Cible Chaux-de-Fonds».

On n'est pas plus aimable.

* Vente de boissons. — Voici le texte de la circulaire du département de l'intérieur, adressée aux préfets et aux conseils municipaux, de laquelle nous avons parlé hier:

«Par circulaire du 7 janvier 1886, nous vous recommandions avec instance de contrôler, par une surveillance active, dans l'intérêt de la santé des consommateurs et de la loyauté qui doit être apportée dans le commerce et la vente des vins, l'observation des diverses prescriptions de la loi du 21 mai 1885 sur la vente des vins et d'exiger notamment: 1^o que les tenanciers des établissements publics maintiennent affichée dans leurs locaux, à une place apparente, la liste détaillée des vins et des boissons vineuses (vins de seconde cuvée, vins de raisins secs, vins artificiels), qui sont en vente dans leur établissement, avec l'indication exacte de la nature et du prix de chacune d'elles; 2^o qu'ils transmettent en outre cette même indication à l'autorité de police municipale en lui signalant successivement et sans retard tous les changements qui viendraient à s'opérer dans la mise en vente de ces boissons (art. 5 de la loi). Nous ajoutons que cette exigence n'avait rien que de très légitime, considérée soit au point de vue de la santé publique, soit au point de vue de l'obligation qu'ont ceux qui font métier d'offrir et de vendre des boissons dans un débit public de déclarer exactement aux consommateurs et à l'autorité municipale la nature, la qualité et le prix de ces boissons et de les vendre loyalement pour ce qu'elles sont véritablement et sous leur vrai nom.»

Or, nous sommes informés que cette prescription de la loi est loin d'être observée et qu'un grand nombre de débitants publics ont négligé jusqu'ici d'afficher la liste des vins mis en vente dans leur débit et de transmettre cette liste à l'autorité municipale.

Nous venons en conséquence vous inviter à faire respecter à bref délai, par ceux qu'elles concernent, les prescriptions de l'article 5 de la loi et à dénoncer à l'autorité judiciaire compétente tous ceux qui refuseront ou négligeront de s'y conformer.»

* Concordia. — La société de chant la Concordia arrivera jeudi soir, par train de 5 1/2 h.

Les membres passifs de cette société se rendront à la gare.

* Société fédérale de Gymnastique L'Abeille. — Nous apprenons que la société fédérale de gymnastique L'Abeille, de notre ville, prendra part à la Fête fédérale de Bâle. Le départ aura lieu samedi par premier train.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

(BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE)

au 13 juillet

Le baromètre est en baisse générale sur toute l'Europe. En France, des pluies sont tombées sur les côtes de la Bretagne et de la Manche; elles continueront et gagneront les régions de l'ouest et du nord, ailleurs le temps reste au beau.

Dernier Courrier.

Genève, 14 juillet. — La Faculté de médecine de l'Université de Genève, a conféré le grade de

docteur à M. Adolphe Comte, Vaudois, et à M. Albert Wisard, Genevois.

— La démission de M. J. Cuénoud, directeur de la police centrale de Genève donnée pour motifs de santé, a été acceptée avec honneur et remerciements pour ses bons et loyaux services.

Le Conseil d'Etat a décidé de présenter au Grand Conseil un projet de loi pour allouer à M. Cuénoud une pension annuelle incessible et insaisissable de 2000 francs à partir du 1^{er} août 1886.

Londres, 14 juillet. — Résultats connus hier à 7 heures du soir. Elus 297 conservateurs, 70 unionistes, 162 partisans de M. Gladstone, 78 parnellistes. Ces résultats apportent de nouveau gain, quatre voix pour les tories et une pour les unionistes.

Bruxelles, 14 juillet. — Les sociétés socialistes flamandes se sont réunies en congrès à Anvers, à l'effet d'organiser la propagande socialiste dans les provinces flamandes.

Un grand nombre de meetings vont être organisés par les sociétés flamandes, en vue de la manifestation du 15 août.

Le congrès a décidé de former un fonds de réserve pour le cas de la grève générale.

Paris, 14 juillet. — Hier au Sénat, M. Tolain a demandé quelles mesures compte prendre le gouvernement au sujet de la lettre du duc d'Aumale.

M. Goblet a répondu en annonçant l'expulsion du duc d'Aumale.

M. Tolain a remercié le ministre; il a ajouté que chaque fois que le ministère agira ainsi, il aura la pleine confiance de la majorité. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Chesnelong a demandé à interpeller sur l'expulsion du duc d'Aumale. Le Sénat, consulté, a décidé que l'interpellation n'aura pas lieu maintenant. M. Chesnelong, persistant à demander des explications, est rappelé à l'ordre. L'incident est clos.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du Canton de Neuchâtel

Mardi 15 juillet 1886.

Citations édictales.

Le nommé Tanner, Emile, manœuvre, sans domicile connu, prévenu de violation de domicile, a été condamné par défaut, par le tribunal correctionnel de la Chaux-de-Fonds, à quinze jours d'emprisonnement et aux frais liquidés à fr. 50⁰⁰.

Le nommé Scheidegger, Jacob, couvreur et journalier, sans domicile connu, prévenu de vol et de récidive de mendicité, a été condamné par défaut, par le tribunal correctionnel de la Chaux-de-Fonds, à trois mois d'emprisonnement et aux frais liquidés à fr. 60⁰⁰.

Publications matrimoniales.

Dame Anna-Maria Walther née Spitznagel, cuisinière au Locle, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée devant le tribunal civil du Locle contre son mari le sieur Walther, Ernest, charpentier, actuellement sans domicile connu.

Le sieur Nardy, Edouard, guillocheur au Locle, rend publique la demande en divorce qu'il a formée devant le tribunal civil du Locle contre sa femme, Françoise Nardy née Chappuis, dont le domicile est inconnu.

Banque Fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds

COURS DES CHANGES, le 14 Juillet 1886

Table with columns for TAUX de l'escomp., Courte échéance (demande, offre), and 2 à 3 mois (demande, offre). Rows include France, Belgique, Allemagne, Hollande, Vienne, Italie, Londres, Espagne, Barcelone, Portugal, Russie, Scandinavie, and various bank notes (BBque Allemande, 20 Mark or, BBque Anglais, Autrichiens, Roubles, Doll. et coup.).

Escompte pour le pays 3/4.

Tous nos prix s'entendent pour du papier bancaire.

Municipalité de la Chaux-de-Fonds.

Le Conseil Municipal rappelle qu'en vertu de l'article 29 du Règlement de police, chaque propriétaire est tenu de faire balayer les abords de sa maison au moins une fois par semaine. Ce balayage doit se faire le Mercredi et Samedi matin, avant le passage du tombereau.

Les immondices et les balayures devront être déposées au bord des rues, de façon à ne pas gêner le passage et ne pas obstruer les rigoles.

Chaux-de-Fonds, le 7 Juillet 1886.

5070-1 Conseil municipal.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Sur la Vie

FONDÉE EN 1819

— La plus ancienne des Compagnies françaises —
87, Rue Richelieu, Paris

FONDS DE GARANTIE :

305 MILLIONS RÉALISÉS

Bénéfices répartis aux assurés pour la période 1882-1883 :

Fr. 7,428,796

Assurances en cas de décès. En cas de vie. Rentes viagères.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, à M. Adolphe Stebler, DIRECTEUR PARTICULIER DE LA COMPAGNIE, rue de la Paix, 27, Chaux-de-Fonds. 1606 11

OUVERTURE du CAFÉ-PENSION

DE LA

Croix Bleue

18 a, Rue Léopold Robert, 18 a

— vis à vis de la BRASSERIE MULLER —

Café, Thé, Chocolat, de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

Dîners (potage, viande, légume et pain), à 50 ct. la personne.

Se recommande

5074-1

Le Tenancier.



ATELIER DE SERRURERIE

11, Rue du Puits, 11

Fabrication de **potagers**, système le plus économique et le plus pratique.

Se recommande

L.-W. Boksberger.

A la même adresse on offre toujours à vendre des potagers peu usagés. 4982-1

PAIN SPÉCIAL

pour les croûtes aux fraises.

Se recommande

Boulangerie Rickli

7, RUE NEUVE, 7 4903-1

Emprunt. On demande à emprunter, sur première hypothèque, une somme de fr. 8000. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5073 3

Café à louer

A louer de suite ou, pour St Martin un joli café bien achalandé. Les meubles peuvent être loués avec le local, au gré de l'amateur.

A vendre un bræk ainsi qu'un **tracé** peu usagés.

A la même adresse on demande à louer pour St Martin, au centre du village, un **appartement** au rez-de-chaussée, composé de trois pièces avec ou sans corridor. 5027-2

S'adresser à Madame veuve Brenet, rue de la Balance 17, à La Chaux-de-Fonds.

MUNICIPALITÉ DE LA CHAUX-DE-FONDS

Paiement de l'Impôt Municipal.

Le Conseil municipal a l'honneur de prévenir tous les contribuables de la circonscription municipale de la Chaux-de-Fonds que la perception du second terme de l'impôt municipal pour 1886, s'effectuera au Bureau municipal, deuxième étage, Hôtel des Postes, à partir du Jeudi 1^{er} Juillet jusqu'au mercredi 21 Juillet 1886, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Article 21 de la Loi sur les impositions municipales :

Tout contribuable qui n'aura pas acquitté sa contribution trente jours après l'échéance sera invité par l'autorité municipale à venir se libérer et rendu attentif à la surtaxe établie par l'article 22.

Article 22. A défaut de paiement dans la quinzaine qui suivra cette invitation, le contribuable sera passible d'une surtaxe ajoutée à ses impôts; cette surtaxe ne pourra jamais être inférieure à 20 centimes, ni supérieure au cinq pour cent de la somme due.

De plus, il sera procédé contre les retardataires conformément à la Loi sur la poursuite pour dettes.

Le mandat d'impôt, certifié exact par le Caissier municipal, tiendra lieu de titre exécutoire.

Dispositions spéciales. Si le paiement du second terme n'est pas opéré au 5 Septembre, le retardataire sera passible de la surtaxe de 5 % sur toute la somme qui reste en souffrance.

Les militaires en activité de service, à l'échéance des délais de paiement, devront la surtaxe seulement, s'ils n'acquittent pas leur impôt dans la quinzaine qui suivra leur libération du service militaire.

On n'admet aucun autre motif d'excuse de la part des retardataires.

Chaux-de-Fonds, le 28 Juin 1886.

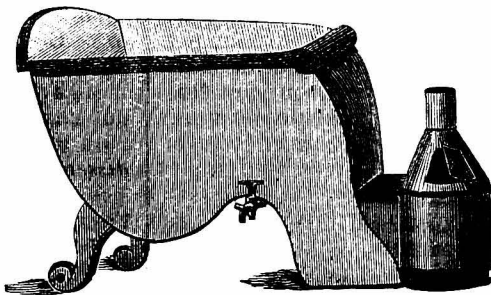
AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL: 4828-1

Le Secrétaire,

Le Vice-Président,

FRITZ ROBERT-DUCOMMUN.

AMI BOURQUIN.



La Nouvelle Baignoire

(façon fauteuil)

très pratique, se plaçant partout avec plus de facilité que l'ancienne, et servant peu d'eau pour un bain, se vend à un prix avantageux,

chez M. J. THURNHEER

chaudronnier 4901-3

14, Rue du Premier Mars, 14

Pour cause de déménagement

LIQUIDATION COMPLÈTE

DU

Magasin de Vaisselle

de Antoine SOLER

6, Rue du Stand, 6

Pour quelques jours seulement il sera vendu, **au prix de fabrique**, un grand choix de **porcelaines** blanche et décorée, — Faïence, — Cristaux, — Verrerie, — Poterie, — Coutellerie, — Services de table, — Brosserie, — Ferblanterie, — Miroiterie. — **Lampes suspension** et autres; **Lampes Union**, donnant la plus forte flamme connue, recommandable pour Cafés et magasins. — Verre à vitres et vitrerie en tous genres.

L'ameublement complet du magasin est à vendre.

Un **appartement** de trois pièces et dépendances est à remettre pour le 1^{er} Août. 4881 4

Avis au public de La Chaux-de-Fonds et des Environs!

LE GRAND DÉBALLAGE

3, Rue de la Ronde, 3

vient d'acheter le fonds du magasin de M. AB. MEYER, rue de la Serre 4, se composant de toutes les marchandises mises en vente dans la grande salle du Guillaume Tell, 1^{er} étage. Ce fonds est transféré dès ce jour:

3, Rue de la Ronde, 3

Comme il y a un choix considérable et pour activer la vente, toutes les marchandises de première fraîcheur seront vendues avec un grand rabais.

APERÇU DE QUELQUES ARTICLES:

Toile en fil, 180 centimètres de large fr. 1 » 60 le mètre
Drap pour habillements d'enfants » 2 » 50 »
Cashemire couleur » 1 » 25 »
Etamine nouveauté. » 1 » 20 »
200 mètres serpillières à écurer » 0 » 30 »

Toutes les marchandises seront vendues dans les mêmes proportions. — La vente de ces articles ne durant que peu de temps, j'invite l'honorable public de profiter de cette **occasion unique.** 4632 3

C'est : 3, Rue de la Ronde, 3.

Char. A vendre un char à 4 roues, verni à neuf et construit solidement. — S'adresser chez M. W. Schreiber, rue du Parc, 74. 5118 2

Un jeune chat, noir, jaune et blanc, s'est rendu mercredi au rez-de-chaussée, rue du Parc 26, où il peut être réclamé aux conditions d'usage.

VENTE de CINQ MAISONS

à la Chaux-de-Fonds

M. Domenico Lazzarini, entrepreneur, propriétaire à la Chaux-de-Fonds, expose en vente, aux enchères publiques, par voie de minute, les immeubles qu'il possède en ce lieu, désignés ci-après :

1. Maison d'habitation, portant le n° 23 de la rue du Puits, avec son sol et ses terrains d'aisances, renfermant dix appartements et dépendances.

2. Maison d'habitation, portant le n° 25 de la rue du Puits, avec son sol et ses terrains d'aisances, renfermant cinq logements et dépendances.

Ces deux maisons seront mises en un seul lot après une enchère distincte.

3. Maison d'habitation rue de l'Industrie n° 30, avec son sol et ses terrains d'aisances, renfermant 4 appartements et dépendances et un grand magasin pour entrepôts.

4. Maison d'habitation rue de l'Industrie n° 32, avec son sol et ses terrains d'aisances, renfermant trois appartements et dépendances et aussi un magasin d'entrepôts.

5. Maison d'habitation, rue de l'Industrie 34, avec son sol et ses terrains d'aisances, renfermant cinq appartements et dépendances.

Les trois immeubles à la rue de l'Industrie formeront le second lot.

Les enchères auront lieu dans une seule passation publique, le vendredi 23 juillet courant, à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, depuis deux heures de l'après-midi ; à trois heures, les enchères seront mises aux cinq minutes, d'abord sur chacun des cinq immeubles, puis ensuite en deux lots composés comme cela est dit ci-dessus.

Les adjudications seront prononcées définitivement, le jour des enchères, au plus offrant et dernier enchérisseur ; soit par lot ou par immeuble séparément — au gré de l'exposant.

Pour voir les immeubles, s'adresser au propriétaire, rue du Puits 25, et pour toutes les conditions de la vente, à M. Jules Sougel, notaire, rue de la Paix 19, chargé des enchères. 5201-5

9, Cave Rue Neuve, 9

Pour les fenaisons:

Excellents vins blancs et rouges, à 45 cent. le litre. 4893-2

A LOUER

A remettre pour St-Martin 1886, pour un commerce quelconque, un rez-de-chaussée composé de six pièces, dont une grande salle; dépendances et grandes caves. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2645 27

Vélocipède

On offre à vendre un vélocipède très peu usagé, nouveau modèle, hauteur 1^{er} 27. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5183 2

A la Boulangerie Pfeiffer

4, Rue du Puits, 4

on trouvera tous les jours de **bon pain de ménage** à 24 ct. le kilo. — On se charge de le porter à domicile. 5150-2

Vente et location de drapeaux

Décoration de façades

Stock considérable en lits de fer garnis.

Prière de se faire inscrire sans retard, au magasin d'ameublement 4972-3

CH. GOGLER

Rue de la Serre 14. Entrée rue du Parc.

PRESSURAGE DE FRUITS

Service prompt et consciencieux chez **Mme L'Éplattienier**, rue du Progrès 63, au 1^{er} étage, maison Reiss & C^{ie}. 5119-2

Meubles neufs et d'occasion.

!! **Salle des Ventes!!**

40, Rue Fritz Courvoisier, 40

5227-12

Achat - Vente - Echange

CONCORDIA

Tous les membres passifs de la Société de chant la « CONCORDIA » sont invités à se rendre à la Gare Jeudi 15, à 5 1/2 heures du soir, pour recevoir leurs collègues revenant de la Fête de St-Gall.

5258 1 Les Membres passifs.

Une personne ayant travaillé pendant plusieurs années dans des maisons de commerce et d'horlogerie, connaissant à fond la comptabilité en partie simple et en partie double, demande à se placer, de préférence dans un commerce d'horlogerie. Certificats et bonnes références à disposition. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5247-3

On désiretrait entrer en relations avec une maison d'horlogerie pour terminer la montre, moyennant que l'on fournisse boîtes et mouvements. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5237-3

Nourrice. Une bonne nourrice, forte et robuste, cherche une place pour entrer de suite. — S'adresser chez Madame Fridlance, sage-femme, rue du Puits 1. 5236 3

Jeune fille. On désire placer une jeune fille allemande dans une maison d'ordre. S'adresser chez Madame Flückiger, rue Daniel JeanRichard n° 29, au 3^{me} étage. 5231-3

Une fille robuste désire se placer comme servante. — S'adresser rue de la Paix 65. 5200 2

Une personne connaissant à fond les deux langues, s'offre pour donner des leçons, soit à la maison ou à domicile. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5072 1

Apprenti. On demande un apprenti graveur. — S'adresser rue de la Demoiselle, 74, au 3^{me} étage. 5241-3

Cadran métalliques. On demande un ouvrier connaissant bien la partie ou à défaut une jeune fille comme assujettie. — Entrée immédiate. — S'adr. chez M^{me} Marie Brunner, rue de la Demoiselle 41. 5245-3

Pierristes. On demande pour tout de suite, une bonne ouvrière grandisseuse, et 3 ou 4 ouvriers ou ouvrières pierristes. — S'adresser à Madame E. Guyot, à Neuveville. 5255 3

Monteurs de boîtes. On demande de suite deux bons tourneurs pour l'or. — S'adresser rue du Progrès 9A. 5256-3

Sommeliers. Deux ou trois jeunes gens pourraient être employés pendant le Tir cantonal comme aides-sommeliers dans un établissement de la localité. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5257-2

Fille. On demande de suite une fille sachant faire un ménage et munie de bons certificats. — S'adresser rue de la Cure 3, au deuxième étage. 5205-3

Polisseuses. On demande deux bonnes polisseuses de boîtes. — S'adresser chez M. Henri Desales, rue de la Serre, 55. 5212 3

Pivoteurs. On demande trois bons pivoteurs et un acheveur cylindres. — S'adresser rue du Puits, n° 29, 2^{me} étage, à droite. 5214 3

Un jeune homme ayant fini ses classes, pourrait entrer tout de suite comme apprenti dans une maison de commerce de la place. — Adresser les offres, sous initiales H. B. N. au bureau de l'IMPARTIAL. 5223-3

Remonteurs. On demande, pour entrer de suite, 2 très bons remonteurs, connaissant à fond l'échappement ancre. — Ouvrage lucratif et suivi. — S'adresser à M. Dubuis, fabricant d'horlogerie, à Neuchâtel. 5223 3

MM. Perret-Cartier et fils, banquiers à la Chaux-de-Fonds, demandent un apprenti ayant reçu une bonne instruction. 5225 3

Emboîteur. On demande de suite un ouvrier emboîteur. — S'adresser rue de l'Industrie 24, au troisième étage. 5213-3

Jeune fille. On demande une jeune fille pour apprentie polisseuse; elle serait rétribuée de suite. — S'adresser rue du Rocher, 18. 5230-3

Graveur. On demande de suite un graveur de lettres. — S'adresser à M. Henri Thorens, Ste-Croix. 5193-2

Repasseur et remonteur. On demande un repasseur et un remonteur ayant l'habitude des petites pièces. — S'adresser rue de la Paix 69, au second étage, à gauche. 5168-2

Apprenti. Un jeune homme pourrait entrer de suite comme apprenti ou assujetti faiseur de secrets. — S'adresser chez M. Alcide Cosandier, rue de la Charrière 5A. 5171-2

Apprenti-graveur. On demande de suite un apprenti-graveur d'ornement. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5178-2

Polisseuse. On demande une ouvrière polisseuse de boîtes. — S'adresser à M. Dietrich, rue de la Demoiselle 37. 5179-2

Graveur. Un graveur sachant finir proprement, pourrait entrer de suite à l'atelier Charles Kaiser, rue des Terreaux 14. 5189-2

Servante On demande pour le 10 Août une servante propre et active et connaissant tous les travaux d'un ménage. — A la même adresse, une belle chambre, non meublée, est à louer de suite. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5157-2

Jeune garçon. On demande un jeune garçon de 11 à 12 ans, pour faire les commissions et s'aider dans un commerce entre ses heures. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5158-2

Emboîteurs. On demande de suite, 2 ou 3 ouvriers. — S'adresser rue de l'Industrie, 18. 5159-2

Servante. On demande de suite une bonne servante. — S'adresser au Café Weber, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 13. 5155-2

Remonteurs. On demande de suite 2 bons remonteurs habiles pour les genres bon courant, 13 et 18 lig. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5167-2

Polisseuse. On demande pour Bienne une polisseuse de cuvettes argent, connaissant bien sa partie; paiement sans temps perdu; elle pourrait avoir pension et chambre. — S'adresser chez Henri Glatz, rue Neuve, n° 37, à Bienne. 5115-2

On demande un bon fabricant pour terminer la montre 13 lig. remontoir. On fournirait boîtes et mouvements. — Adresser les offres aux initiales A. B. N° 11, Poste restante, Chaux-de-Fonds. 5143-2

Graveur. On demande de suite un ouvrier graveur d'ornement. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5120-2

Jeune fille. On demande une jeune fille pour apprendre une partie d'horlogerie. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5135-2

Releveuse. On demande pour la fin du mois, une personne comme releveuse. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5138 2

Remonteur. On demande 2 remonteurs capables pour remontoirs cylindre bascule. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5142-2

Jeune fille. On demande pour la fin du mois, une jeune fille de 13 à 14 ans, pour apprendre à limer et finir les aiguilles. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5144-3

Une femme de ménage trouverait de l'occupation journalière à la boulangerie Jules Wille, rue Léopold Robert 14 A. 5145-2

Appartement. A louer pour St-Georges 1887, un premier étage composé de six chambres, cuisine et dépendances; bien distribué pour atelier ou comptoir avec ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5244 6

Appartement. A louer pour St-Martin prochaine, un petit appartement bien situé. — S'adresser à M. J.-Ed. Humbert-Prince, notaire, rue Fritz-Courvoisier 21. 5252 3

Chambre. A louer à un Monsieur tranquille, 1 cabinet meublé à 2 fenêtres, au soleil levant et situé au centre du village. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5248-3

A louer une chambre meublée à des messieurs, rue de l'Industrie, n° 9, au second, à gauche. 5246 3

Chambres. A louer de suite ou pour plus tard une grande chambre et une alcôve, part à la cuisine et dépendances; plus, une grande chambre et un cabinet, part à la cuisine et dépendances, situé au soleil. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5253-3

Chambre. A remettre de suite, à une personne d'ordre, une chambre meublée et bien agréable. — S'adresser Gibraltar 13, au premier étage. 5250 3

Chambre. A louer une chambre indépendante pour tout de suite ou pour le premier août. — S'adresser à M. Daniel Ruch, rue du Premier Mars, n° 10. 5254-3

Chambre. A remettre une chambre meublée, au soleil levant. — S'adresser rue de l'Industrie 13, au rez-de-chaussée, au fond du corridor. 5204 3

Appartement. A louer pour St-Martin prochaine un appartement de trois pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser rue du Pont 13, au premier étage. 5232 3

Magasin. A louer pour St-Georges 1887, un magasin à grandes devantures, avantageusement situé, avec appartement, corridor fermé et dépendances. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5216-3

Chambre. A louer de suite, à un ou deux messieurs de moralité, une chambre meublée et indépendante, à proximité de l'Hôtel des Postes. — S'adr. rue du Parc 29, au premier étage. 5235 3

Chambre. A louer pour le 20 juillet, à 1 ou 2 messieurs, une chambre meublée, à 2 fenêtres; plus, la place pour coucher et pour travailler à un Monsieur. On donnerait aussi la pension, si on le désire. — S'adresser rue du Puits, n° 27, au rez-de-chaussée, à gauche. 5238 3

Appartement. A remettre, pour le 1^{er} Août, un logement de deux pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser rue de la Chapelle, n° 17, au deuxième étage. 5169 2

Logement. A louer, pour St-Martin, un logement de 3 ou 4 pièces et dépendances, au soleil et au 1^{er} étage. — S'adresser rue du Collège 10, au premier étage. 5198-2

LOCAUX. On offre à louer, pour cause de changement de domicile, les locaux occupés actuellement par la maison G. Ronco, rue du Grenier 5. Entrée en jouissance le 11 Novembre 1885. 5172-5

Chambre. A remettre une chambre non meublée, à des personnes de toute moralité. — S'adresser rue de la Paix 77. 5192-2

Chambre. A louer, pour le 1^{er} août, une jolie chambre meublée ou non. — S'adresser rue de la Paix 77, au 1^{er} étage, à droite. 5197-2

Chambre. A louer, à une personne de toute moralité, une belle chambre meublée et au centre du village, dans laquelle on pourrait travailler; on donnerait aussi la pension si on le désire. — S'adresser rue du Vieux-Cimetière, n° 7A. 5177-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée à deux fenêtres, au centre du village. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5180-2

Chambre. Une chambre meublée est à remettre de suite. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 9A, au deuxième étage. 5184-2

Logement à louer pour Saint-Martin 1886, un beau logement, exposé au soleil toute la journée, avec dégagement aux alentours, composé de 6 ou 8 pièces, à volonté, et dépendances. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5121-2

Chambre. A louer une belle chambre meublée et indépendante, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue de la Demoiselle 37, au rez-de-chaussée. 5114-2

Chambre. A louer une belle chambre meublée, bien exposée au soleil, et indépendante. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5123-2

Chambre. A remettre de suite une chambre non meublée, avec part à la cuisine. — S'adresser rue de la Ronde 20, au pignon. 5126-2

Logement. A louer pour St-Martin prochaine un petit logement au 1^{er} étage, exposé au soleil, composé d'une grande chambre avec cuisine, dépendances et une portion de jardin. — S'adresser à M. J.-Ed. Humbert-Prince, notaire, rue Fritz Courvoisier 21. 5127-2

Appartement. A louer un beau logement de 3 pièces avec cuisine et dépendances, pour le prix de fr. 500. — S'adresser à M. Aug^e Jaquet, notaire, à la Chaux-de-Fonds. 4374-2

Chambre. A louer, pour le 1^{er} Juillet, une belle chambre bien meublée, au soleil levant. — S'adresser rue de la Demoiselle 23, au 1^{er} étage. 4385-3

Ligne-droite. On demande à louer de suite une bonne ligne-droite. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5242 3

Demande à louer. Un ménage d'ordre demande à louer pour St-Martin prochaine un logement de deux ou trois pièces, si possible au centre du village. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5221-3

Chambres. On demande à louer de suite une ou deux chambres indépendantes, pour Bureaux, situées si possible au centre du village. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5188-2

On demande à louer pour St-Georges 1887, un café au rez de chaussée, situé au centre de la Chaux-de-Fonds ou un local pour en établir un. — S'adresser sous chiffre M. P. 24, au bureau de l'IMPARTIAL. 5151-2

Boulangerie. On demande à louer une boulangerie. — S'adresser case 1222. 5124-2

Tour. On demande à acheter d'occasion un tour de polisseuse, en bon état. — S'adresser chez M. Emile Baumann, rue du Puits 9. 5229-3

Cendres. On demande à acheter des cendres de bois, tamisées, à 60 centimes les 20 litres, pour mettre dans les coffres-forts. — S'adresser chez Madame veuve Bolliger, Progrès 1. 5194-2

On demande à acheter un petit tour de mécanicien, à double perche, avec accessoires. — S'adresser à J. Betschen, coutelier, rue de la Chapelle 4. 5146-2

On demande à acheter d'occasion un lit en noyer avec le sommier; un canapé, un secrétaire et un tonneau à eau. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5136-2

A vendre à bas prix un lit de fer à ressorts, avec ou sans matelas, pour une personne. — S'adresser rue de la Demoiselle, n° 13, à gauche. 5243-3

A vendre en bloc ou séparément, le matériel d'un atelier de graveurs. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5217-3

A vendre pour la conservation de la glace une grande caisse, doublée en tôle et plusieurs caisses à huile. A vendre ou à louer, 2 candélabres, à 3 et 4 lampes, très commodes pour cafés ou cantines. — S'adresser à M. L. Mathey-Junod, rue Fritz Courvoisier 36, 2^{me} étage. 5218 3

Potager. A vendre un potager en bon état, avec ses ustensiles. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5181-2

Chien. A vendre un petit chien noir, épagneul. — S'adresser chez M^{me} Zulliger, Bel-Air 9A. 5182-2

A vendre un atelier de doreur. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5134-2

Chaises. On offre à vendre 12 chaises de Vienne, très peu usagées et des tables. — S'adresser Promenade, 9, au premier, à gauche. 5125-2

Perdu lundi soir, 11 courant, en passant par la rue de l'Envers, les Crêtets et la rue Léopold Robert, un bracelet d'argent. Le rapporter contre récompense au bureau de l'IMPARTIAL. 5220-3

Perdu depuis la rue du Grenier à la rue des Arts, une boîte de roues, n° 5670. La rapporter rue du Grenier, n° 30, au 3^{me} étage. 5195-2

Perdu samedi la matinée un canari. Prière à celui qui en aurait pris soin de le rapporter chez M. Hermann, rue de l'Industrie 20. 5196-2

Perdu samedi 10 courant, entre Bel-Air et La Fontaine, 3 manteaux imperméables, roulés dans une courroie. Prière de les rapporter rue du Grenier 20, contre bonne récompense. 5170-2

Perdu samedi 10 courant, une ombrelle noire, depuis Bel-Air aux Joux-Derrières. — Prière de la rapporter, contre bonne récompense, rue de la Serre 8, au troisième étage. 5190-2

Trouvé sur le chemin des Endroits, un petit porte-monnaie blanc avec image, contenant quelque argent. — Le réclamer, contre frais d'insertion, à la Droguerie STIERLIN et PERROCHET. 5191-2

